

II

Son Evangile, tout comme son exemple, tend à établir la dignité du pauvre. Jésus-Christ met à la base de sa doctrine le respect de la personne humaine. Il veut la chasteté et l'indissolubilité du mariage, et ce sont les deux éléments constitutifs de la société. Jésus donne comme sanction aux travaux et aux sacrifices le royaume de Dieu à gagner. Est-il un autre moyen de convaincre le travailleur et d'en faire une valeur sociale? Le prédicateur rappelle opportunément qu'au dernier congrès socialiste de Lyon on s'est plaint précisément que, chez beaucoup de travailleurs, l'absence d'idéal (ou de principes) faisait tout ramener au seul souci des intérêts matériels. L'Evangile, en faisant lever les yeux vers Dieu, y puise toute sa force pour prêcher la justice. Il faut payer ce que l'on doit, bien remplir ses contrats, ne pas manger le pain que l'on n'a pas gagné... Mieux que cela, l'Evangile en prêchant la charité fraternelle reconnaît la nécessité de l'union, de l'association... En pratique, depuis l'union des premiers chrétiens jusqu'aux corporations du moyen-âge et jusqu'aux syndicats catholiques de nos jours, ce fut constamment la doctrine de l'Eglise. Et déjà l'on voit comment la charité vient en aide à la justice. La pauvreté est un mal et le paupérisme un fléau... Mais ils existent et existeront toujours. On ne saurait les supprimer totalement. Il y aura toujours des accidents, des maladies, des infirmités. Là où la stricte justice est insuffisante, la charité doit suppléer.

Le prédicateur conclut en faisant à ses auditeurs un chaleureux appel. Que les catholiques du Canada s'organisent socialement, dit-il! Ils le doivent, non seulement pour empêcher la misère de semer parmi eux l'esprit de révolte, mais parce qu'autrement ils demeureraient en-deça de ce qu'exige d'eux Jésus-Christ.

E.-J. A.